CONVOCATION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'AIDE SOCIALE.

Les membres du Conseil communal et du Conseil de l'Aide sociale sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-11, alinéa 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) et de l'article 26bis, par. 5, alinéas 2 et 3 de la loi organique des CPAS à se rendre à leur assemblée conjointe, au lieu ordinaire des séances du Conseil communal (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

LUNDI 30 DECEMBRE 2013 à 19H30

pour délibérer sur les points suivants :

1. Présentation du rapport annuel sur les synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS, les économies d'échelle, les suppressions des doubles emplois ou chevauchement d'activités du CPAS et de la commune.
2. Présentation de la note de politique générale 2014 du CPAS.
3. Budget 2014 du CPAS : 1er examen.
4. Divers.

Nassogne, le lundi 16 décembre 2013.

PAR LE COLLEGE,		POUR LE CENTRE,	
Le Directeur Général,	Le Bourgmestre,	La Directrice Générale,	La Présidente,
Charles QUIRYNEN	Marc QUIRYNEN	Caroline CHABOT	Florence ARRESTIER